

CONSEIL D'ADMINISTRATION
16 décembre 2021

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du **conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tenue le 16 décembre 2021 en Webinaire

Présences :

- Madame Carole BÉDARD
- Monsieur Louis BOURGET
- Madame Sylvette GILBERT
- Monsieur Daniel LAMPRON
- Monsieur Daniel MARCOTTE
- Monsieur David MCLAREN
- Monsieur Claude N. MORIN
- Madame Madeleine PAQUIN
- Madame Katia QUINCHON
- Madame Caroline ROY
- Madame Catherine SIROIS
- Monsieur Stéphane TERRAULT

Absences :

- Madame Ghania KHEFIF
- Madame Julie-Mélissa PICARD
- Madame Nathalie QUENNEVILLE

Monsieur Claude N. Morin préside l'assemblée et madame Nathalie Bernier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum est constaté. Les membres sont d'accord à procéder par visioconférence. L'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par le règlement de régie interne et débute à 9 h 05.

CA-2021-14-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de Madeleine Paquin, appuyée par Daniel Marcotte, l'ordre du jour suivant est adopté en laissant le point *Affaires diverses* ouvert :

Ouverture de la séance

- CA-2021-14-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- CA-2021-14-02 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 11 novembre 2021
- CA-2021-14-03 Information du président
 - 3.1 Activités du président
 - 3.2 Démission au comité consultatif de la Vallée-de-l'Or
- CA-2021-14-04 Information de la présidente-directrice générale
 - 4.1 Activités de la présidente-directrice générale
 - 4.2 État de situation – Pandémie de la COVID-19
 - 4.3 Suivi de la vaccination COVID-19
 - 4.4 Suivi des mesures déployées en contexte de pénurie de main-d'œuvre importante

- CA-2021-14-05 Suivi des comités du conseil d'administration
- 5.1 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 5.2 Comité de vérification
 - 5.3 Comité de vigilance et de la qualité
 - 5.4 Comité de révision
 - 5.4.1 Démission d'un membre
 - 5.5 Comité des ressources humaines
 - 5.6 Comité des immobilisations
- CA-2021-14-06 Ordre du jour de consentement
- 6.1 Rapport sur l'application de la Politique sans fumée
 - 6.2 Règlement de régie interne du conseil des infirmières et infirmiers
 - 6.3 Régime d'emprunts à long terme
 - 6.4 Signataires à la Régie de l'assurance maladie du Québec
 - 6.5 Démission du chef de département de médecine spécialisée
 - 6.6 Démissions de médecins

PÉRIODE DE QUESTIONS

- CA-2021-14-07 Tableau de bord du conseil d'administration
- CA-2021-14-08 Entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022
- CA-2021-14-09 Bilan 2021 de la Direction de la protection de la jeunesse
- CA-2021-14-10 Situation financière
- CA-2021-14-11 État de situation des ressources humaines
- CA-2021-14-12 Suivi des projets d'infrastructure
- CA-2021-14-13 Affaires diverses

Lieu et date de la prochaine assemblée

Levée de la séance

Période de questions pour les médias

Huis clos

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-14-02 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 NOVEMBRE 2021

RÉSOLUTION

CA-2021-116 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 11 novembre 2021

Sur PROPOSITION de Carole Bédard, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 11 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-14-03 INFORMATION DU PRÉSIDENT

3.1 Activités du président

Dépôt des activités du président pour la période du 6 novembre au 7 décembre 2021.

3.2 Démission au comité consultatif de la Vallée-de-l'Or

RÉSOLUTION

CA-2021-117 Acceptation de la démission d'un membre au comité consultatif de la Vallée-de-l'Or

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission de M. Louis-Marie Chabot à titre de membre du comité consultatif de la Vallée-de-l'Or.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-14-04 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

4.1 Activités de la présidente-directrice générale

Suivi des activités de la présidente-directrice générale pour la période du 6 novembre au 7 décembre 2021 :

- Poursuite de la tournée auprès du personnel en lien avec le déploiement du plan de contingence;
- Poursuite des rencontres avec les différents partenaires, autant en contexte de pandémie que de l'enjeu de main-d'œuvre que vit l'établissement : comité d'urgence sanitaire régional, comité de coordination décisionnel pour l'enjeu de main-d'œuvre, communautés autochtones francophones et anglophones, élus locaux et députés régionaux;
- En lien avec la transmission très importante de la COVID au Témiscamingue, mise en place d'un comité d'urgence sanitaire et plusieurs rencontres avec le milieu scolaire;
- Poursuite des rencontres avec les représentants de la municipalité de Senneterre dans un objectif d'ouvrir à nouveau l'offre de service à la population;
- Rencontres pour une démarche de mobilisation des acteurs de la communauté d'Abitibi-Ouest à contribuer avec le CISSS à faire du recrutement, de l'attraction et de l'accueil de nouvelles personnes, plus particulièrement en soins infirmiers;
- Séminaire Mino Pimatisiwin qui s'est tenu les 22 et 23 novembre 2021;
- Démarche qui s'amorce avec les acteurs du milieu de Rouyn-Noranda.

4.2 État de situation – Pandémie de la COVID-19

Situation actuelle en région sous contrôle. En date du 15 décembre, on dénombre 48 cas actifs, partout en région, avec 10 nouveaux cas dans la journée, 3 hospitalisations dont 1 aux soins intensifs.

Au Québec, il y a une augmentation marquée des cas chaque jour. Grande préoccupation au sein du réseau face au variant Omicron dont la transmission est vraiment plus rapide et importante que le variant Delta et qui prend le dessus sur toutes les autres souches. On saura à la suite du criblage si celui-ci est arrivé au Québec. Avec la multiplication des contacts sociaux en raison des fêtes, on craint qu'un grand nombre de gens ait besoin de soins de santé, ce qui risque de compromettre notre offre de service à la population. Si la transmission est importante, ce sont également les travailleurs de la santé qui risquent d'être infectés et retirés du travail, ce qui est préoccupant en contexte d'enjeu de main-d'œuvre. Les gestes barrières de port de masque, distanciation même en rassemblement,

lavage des mains et aération des pièces demeurent importants afin de s'assurer de limiter la transmission.

Depuis plusieurs semaines déjà, l'Hôpital de Rouyn-Noranda n'est plus le seul centre désigné à recevoir des cas de COVID; les hospitalisations sur l'unité de médecine et les soins intensifs se font dans tous les hôpitaux de la région.

4.3 Suivi de la vaccination COVID-19

Pour la population en général (0 à 119 ans), le taux de vaccination est de 83,7 % pour la 1^{re} dose et de 77,3 % pour la 2^e dose. Pour la population éligible (5 ans et plus), le taux de vaccination est de 88 % pour la 1^{re} dose. Enfin, pour les 5 à 11 ans, le taux est de 58 % avec des rendez-vous encore dans les prochaines semaines. Donc, la vaccination va bien en région et les gens répondent bien, mais il faut continuer à en faire la promotion.

La vaccination pour la 3^e dose a débuté pour certaines clientèles : malades chroniques, femmes enceintes, gens âgés de 70 ans et plus, travailleurs de la santé. Avec l'arrivée du variant Omicron, il est important d'aller se faire vacciner. Il y a des plages de vaccination disponibles partout en région, les gens n'ont qu'à se rendre sur le portail Clic Santé pour prendre rendez-vous. Actuellement, c'est 12 % de la population qui a reçu la dose de rappel et on s'attend à vacciner l'ensemble de la population adulte dans les prochains mois.

La capacité de vaccination en région est bonne, mais moindre parce que les professionnels qui étaient aptes à faire la vaccination ont repris leurs activités régulières. Comme la vaccination va s'intensifier à nouveau dans les prochains mois, la plateforme *Je contribue* a été réactivée et les personnes intéressées à participer aux activités de vaccination sont invitées à s'inscrire. Depuis l'annonce du ministre, plus de 60 personnes se sont inscrites pour notre région.

4.4 Suivi des mesures déployées en contexte de pénurie de main-d'œuvre importante

Les mesures du plan de contingence déployé sont toutes actualisées, sauf la fermeture de l'unité de réadaptation à Val-d'Or qui sera décalée. Ce plan a permis de déplacer entre 60 à 70 infirmières afin de maintenir les services essentiels sur tout le territoire. Au-delà de ce plan, les enjeux de main-d'œuvre sont dans d'autres titres d'emploi également. Ainsi, c'est un peu plus de 900 personnes qui manquent dans toute la gamme de titres d'emploi : administratif, soutien clinique, intervenants, professionnels. Beaucoup d'activités de réorganisation se font au sein des équipes de travail et parfois il y a diminution de l'accès à des services, mais les services urgents et semi-urgents sont tous maintenus.

De belles démarches de collaboration s'amorcent avec les acteurs des communautés de la région. En Abitibi-Ouest, il y a un partenariat dans une volonté de faire de l'enjeu de main-d'œuvre en santé et services sociaux une priorité pour les prochaines années : bonification des formations, rétention, attraction, accueil. Une démarche s'amorce également avec le secteur de Rouyn-Noranda portée par la Fondation santé Rouyn-Noranda. Le CISSS est prêt à s'asseoir avec tous les partenaires qui souhaitent contribuer avec lui pour faire une priorité de cet enjeu de main-d'œuvre, particulièrement en santé et services sociaux.

Pour ce qui est du programme de recrutement international d'infirmières diplômées hors Canada, à la suite d'une première vague de recrutement en virtuel, 56 personnes ont été sélectionnées. Celles-ci doivent compléter le processus de sélection et débiter les démarches d'immigration. Leur arrivée est prévue au printemps ou début de l'été 2022. Il est rappelé que, dans la prochaine année, le CISSS souhaite recruter 80 infirmières avec ce programme entièrement financé par le ministère de l'Immigration. Dès que le processus d'immigration est confirmé, le lien sera fait avec les territoires locaux afin de s'assurer de tout mettre en place pour les accueillir.

Pour ce qui est de l'offre du ministère de la Santé et des Services sociaux de bonifier les salaires des infirmières et inhalothérapeutes qui viennent travailler en région, cela a donné peu de résultats jusqu'à maintenant, mais il faut dire que les détails ont été connus seulement cette semaine. Une campagne de promotion est planifiée afin que tous nos partenaires et leurs réseaux puissent diffuser l'information. Il reste peu de temps pour faire les contacts puisque certaines des mesures arrivent à échéance le 14 janvier. Il s'agit

d'une offre vraiment intéressante puisque, selon les modalités, une personne peut aller chercher jusqu'à 50 000 \$ sur deux ans.

Par rapport à l'annonce de Mme McCann sur les programmes de formation collégiale ou universitaire qui pourraient être déployés en Abitibi-Témiscamingue, il sera regardé comment se démarquer par rapport aux autres régions pour développer de nouveaux programmes.

CA-2021-14-05 SUIVI DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Marcotte informe des sujets traités à la rencontre du 2 décembre dernier :

- Rencontre avec Mme Madeleine Paquin du comité de vérification;
- Présidence au comité de gouvernance et d'éthique;
- Évaluation de la contribution des membres et du président du conseil d'administration;
- Candidature d'un membre indépendant, expertise en protection de la jeunesse;
- Plan de contingence en grande pénurie de main-d'œuvre;
- Décès d'un citoyen de Senneterre;
- Situation de la COVID-19 et de la vaccination;
- Démission au comité consultatif de la Vallée-de-l'Or : Ceci a amené le comité de gouvernance et d'éthique à se poser des questions sur la pertinence des comités consultatifs et à entreprendre une démarche afin de documenter les travaux réalisés par ceux-ci.

5.2 Comité de vérification

Mme Madeleine Paquin informe des résultats financiers à la période 8 se terminant le 6 novembre 2021.

La présidente-directrice générale ajoute qu'il est constaté que les données témoignent bien de la réalité de l'enjeu de main-d'œuvre. L'établissement a recours à d'autres types d'emploi que ceux d'infirmières et d'inhalothérapeutes pour lesquels les taux horaires ne sont pas balisés, ce qui fait en sorte que les coûts associés à la main-d'œuvre indépendante ont considérablement augmenté.

5.3 Comité de vigilance et de la qualité

Mme Sirois informe des sujets traités lors de la rencontre du 6 décembre 2021 :

- Suivi de l'avancement des travaux concernant l'apnée du sommeil;
- Suivi des dossiers de plaintes en cours et en 2^e instance;
- Présentation du tableau intégré des plans d'amélioration;
- Rapports d'investigation du coroner et du protecteur du citoyen;
- Rapports des visites ministérielles en CHSLD;
- Plan de contingence;
- Pandémie;
- Nominations à la présidence et à la vice-présidence.

5.4 Comité de révision

M. Daniel Lampron rappelle que ce comité en est un de 2^e instance qui traite toutes les questions liées à l'acte médical. Les insatisfactions sont soumises par l'utilisateur, un représentant ou un intervenant. Les travaux suivent leur cours. Le comité avait l'objectif de répondre aux demandes dans les délais prescrits par la loi et c'est maintenant réussi. Il remercie Dre Marie-Pier Nolet pour sa grande contribution au fonctionnement du comité; afin d'éviter tout conflit d'intérêts, celle-ci a dû quitter le comité à la suite de sa nomination comme directrice adjointe à la Direction des services professionnels, de l'enseignement universitaire et de la pertinence clinique.

5.5 Comité des ressources humaines

Mme Katia Quinchon informe des sujets traités à la rencontre du 6 décembre 2021 :

- Vaccination, dépistage et absences en lien avec la COVID-19 : Tous les employés non adéquatement protégés, qu'ils soient en contact ou non avec la clientèle, doivent maintenant se soumettre à un dépistage 3 fois/semaine. Le taux de personnel adéquatement protégé est de 96 %. On compte 167 employés qui doivent être soumis au dépistage obligatoire, dont 70 dans la catégorie de personnel la plus concernée, soit celle du personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers. En date du 3 décembre, 8 employés du CISSS ont été suspendus sans traitement à la suite du refus de se soumettre au dépistage et 6 personnes en main-d'œuvre indépendante. Depuis le début de l'application de cette mesure, c'est un total de 22 employés et 14 personnes en main-d'œuvre indépendante qui ont été suspendus.
- Tableau de bord pour la période 8 : Il a été constaté que certains quarts sont codés en temps supplémentaire obligatoire alors qu'ils auraient dû être codés en temps supplémentaire normal. Une diminution du temps supplémentaire obligatoire devrait donc être observée prochainement pour ce qui est de la catégorie 1. Par contre, en raison d'un manque de 95 préposés aux bénéficiaires, une augmentation du temps supplémentaire obligatoire est à prévoir. La situation est également précaire du côté des auxiliaires, c'est pourquoi il va y avoir du recrutement. Enfin, il manque toujours 217 infirmières.
- Diminution importante entre 2020 et 2021 des plaintes de harcèlement psychologique.

5.6 Comité des immobilisations

Mme Madeleine Paquin informe que la rencontre du 7 décembre a été reportée au 21 décembre. Elle félicite la Direction des services techniques et logistique et tous les gens qui y travaillent pour avoir réussi, en temps de pandémie, à mener tous les projets qu'il y a eu à réaliser au cours des deux dernières années.

CA-2021-14-06 ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

6.1 Rapport sur l'application de la Politique sans fumée

RÉSOLUTION

CA-2021-118 Adoption du rapport d'application de la Politique sans fumée

Attendu que le conseil d'administration doit prendre connaissance du rapport d'application de la Politique sans fumée de l'établissement;

Attendu que le rapport doit être envoyé au ministre de la Santé et des Services sociaux dans les 60 jours suivant son dépôt au conseil d'administration.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

D'adopter le rapport d'application de la Politique sans fumée de l'établissement, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Règlement de régie interne du conseil des infirmières et infirmiers

RÉSOLUTION

CA-2021-119 Approbation de la révision du Règlement de régie interne du conseil des infirmières et infirmiers

Attendu l'échéance et la révision du Règlement de régie interne du conseil des infirmières et infirmiers (CII);

Attendu l'approbation du ministre de la Santé et des Services sociaux, en octobre 2021;

Attendu l'adoption, par le CII, lors d'une assemblée générale annuelle extraordinaire tenue le 9 novembre 2021;

Attendu l'article 222 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) concernant l'adoption des règlements de régie interne du CII.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

D'approuver le Règlement de régie interne du conseil des infirmières et infirmiers révisé du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Régime d'emprunts à long terme

RÉSOLUTION

CA-2021-120 Régime d'emprunts à long terme

Attendu que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 187 443 014,74 \$;

Attendu que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;

Attendu que le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 12 août 2021;

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 187 443 014,74 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

- a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **dix-huit mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
 - i) le financement à long terme des dépenses d'immobilisation autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement temporaire jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date d'acceptation provisoire des travaux;
 - ii) le financement à long terme des dépenses d'immobilisation, d'équipement ou d'informatique, incluant leur coût de financement temporaire encouru jusqu'au 30 juin suivant la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
 - iii) le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
 - iv) le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et

- d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
La présidente-directrice générale;
Le président-directeur général adjoint;
La directrice des ressources financières et approvisionnement;
La directrice de santé publique;
- de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Signataires à la Régie de l'assurance maladie du Québec

RÉSOLUTION

CA-2021-121 Signataires autorisés à la RAMQ

Attendu la nécessité d'acheminer tout au long de l'année et dans les délais requis par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) les demandes de paiement des médecins, optométristes et dentistes;

Attendu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue doit nommer des signataires pour attester l'exactitude des demandes de paiement des médecins, optométristes et dentistes exerçant dans son organisation;

Attendu que la RAMQ doit être avisée de toutes modifications en lien avec les signataires autorisés par le conseil d'administration.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

D'ajouter toutes les installations aux médecins suivants qui bénéficient déjà d'une autorisation pour une installation seulement, et ce, à titre de signataires autorisés à la RAMQ et **de faire** la précision à la liste déjà existante pour le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue :

- Dr Jean-Mathieu Racicot, anesthésiste, ajout de toutes les installations;
- Dre Anne-Marie Goyette, anesthésiste, ajout de toutes les installations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Démission du chef de département de médecine spécialisée

RÉSOLUTION

CA-2021-122 **Acceptation de la démission du chef de département de médecine spécialisée**

Attendu que le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (ROAE, c S-5. r.5) présente au chapitre VI les modalités attendues au plan d'organisation clinique;

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a accepté dans son entièreté le Plan d'organisation clinique – volet départements spécialisés et volet médecine de famille du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue en date du 20 novembre 2015;

Attendu que le Plan d'organisation clinique – volet départements spécialisés et volet médecine de famille a été adopté au conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue le 8 décembre 2015 (CA-2015-18);

Attendu que les chefs de départements sont nommés pour une période de quatre ans;

Attendu que les nominations et démissions doivent être approuvées par le conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission du chef de département de médecine spécialisée, Dr Hugo Delorme, à compter du 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Démissions de médecins

RÉSOLUTION

CA-2021-123 **Acceptation de la démission de médecins**

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule qu'un médecin peut cesser d'exercer sa profession dans un établissement par choix ou à la suite du non-renouvellement de sa nomination;

Attendu le processus d'harmonisation régionale associé aux renouvellements des titres et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue apportant certaines modifications au processus;

Attendu la récente Loi modifiant l'organisation de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2), qui a provoqué une réflexion personnelle du médecin relié à son offre de service;

Attendu l'article 255 de la LSSSS qui stipule que le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par le centre.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission des médecins suivants :

Médecins			
RLS	Spécialité	Nom, prénom (numéro de pratique), statut	Date d'effet de la démission - retraite
AM	Neurologie	Riou, Émilie (1-09491), membre associée	22 octobre 2021
VD	Néphrologie	Boucher, Anne (1-80112), membre associée	1 ^{er} janvier 2022 (retraite)
VD	Pédiatrie	Médou, Léopold (1-80564), membre actif	31 décembre 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président rappelle la procédure pour la période de questions.

Première question :

Mme Nancy Beaulieu, coordonnatrice de l'Association de fibromyalgie de l'Abitibi-Témiscamingue demande si les organismes communautaires qui ne font pas de l'hébergement peuvent avoir accès à des tests de dépistage rapide, surtout ceux dont il n'y a qu'un seul bureau pour deux à trois personnes.

La présidente-directrice générale informe que, selon l'arrêté ministériel actuel, en raison de l'inventaire des tests rapides disponibles, seuls les organismes d'hébergement d'urgence peuvent bénéficier des tests de dépistage rapide distribués par le CISSS. Par contre, la volonté est de les rendre disponibles à l'ensemble de la population au cours des prochaines semaines ou prochains mois, en fonction des inventaires disponibles. La priorité est accordée aux écoles et aux centres de la petite enfance, mais éventuellement les tests de dépistage rapide seront disponibles dans les pharmacies pour la population.

CA-2021-14-07

TABLEAU DE BORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Annie Carrier présente le suivi des indicateurs du tableau de bord de gestion du conseil d'administration.

M. Bourget constate un haut taux de clientèle sans médecin de famille dans les MRC du Témiscamingue et de la Vallée-de-l'Or, soit entre 25 et 28 % de la population de ces territoires. Il demande quels sont les facteurs qui ont amené cet état des choses et quelles sont les mesures prises par l'établissement à moyen terme afin de corriger la situation. La présidente-directrice générale explique que les facteurs qui ont mené à un accès plus difficile aux médecins de famille sont en lien avec les effectifs médicaux, c'est-à-dire des départs de médecins et moins d'arrivées. Il y a eu augmentation du taux global de médecins de famille à 82 %, mais il reste toujours, au 1^{er} novembre, un peu plus de 13 000 personnes inscrites au guichet d'accès à un médecin de famille. Le gouvernement a annoncé un projet de guichet d'accès première ligne qui sera déployé dans toutes les régions du Québec et qui s'adressera spécifiquement aux personnes sans médecin de famille. Le guichet donnera accès à une évaluation ou analyse du besoin de la personne pour l'orienter s'il y a lieu vers un médecin, mais aussi, si requis, à un autre professionnel de la santé ou un autre programme-service. Il y a déjà des modèles de guichet d'accès qui sont disponibles ailleurs et qui donnent de très bons résultats. Cela va se déployer en Abitibi-Témiscamingue dans les prochains mois et une promotion en sera faite au moment opportun.

M. Morin fait part de sa préoccupation face à l'augmentation importante du délai des chirurgies, particulièrement en oncologie. La présidente-directrice générale mentionne

qu'effectivement la capacité d'interventions chirurgicales de l'établissement est moindre et que cela a un impact sur les personnes qui sont en attente d'une chirurgie, principalement les chirurgies électives, c'est-à-dire non urgentes. Par contre, dans le cadre des chirurgies oncologiques, chaque personne est suivie de façon personnalisée et ces chirurgies sont une priorité. Un projet est amorcé au CISSS afin de s'assurer que chaque plage disponible dans les blocs opératoires en région soit utilisée de façon efficiente. Déjà des actions ont été posées : des gens ont eu l'offre d'être opérés ailleurs, des chirurgiens vont opérer ailleurs, des demandes de bonification d'équipements dans certaines salles ont été faites. Tout cela devrait aider à diminuer les délais.

CA-2021-14-08 ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2021-2022

Présentation par Mme Carrier de l'entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022 qui traduit les attentes du MSSS que doit satisfaire le CISSS concernant l'offre de service.

RÉSOLUTION

CA-2021-124 Approbation de l'entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022

Attendu l'article 55 de la Loi modifiant l'organisation de la gouverne du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. O-7.2) (LMRSSS) qui stipule qu'un établissement public doit conclure avec le ministre une entente de gestion et d'imputabilité;

Attendu l'article 172 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule que le conseil d'administration doit en outre approuver l'entente de gestion et d'imputabilité;

Attendu le Plan stratégique 2019-2023 du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

Attendu les priorités du ministre de la Santé et des Services sociaux et de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique;

Attendu les échanges, entre les représentants du MSSS et ceux des directions du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue, précédant la signature de l'Entente de gestion et d'imputabilité (EGI);

Attendu le processus exigé par le MSSS concernant la signature des EGI relativement au délai de signature et de présentation de l'EGI au conseil d'administration, un courriel sous la signature de la présidente-directrice générale a été transmis au MSSS mentionnant explicitement qu'il y a entente de principe concernant l'EGI et indiquant la date du prochain conseil d'administration à l'issue duquel la résolution appuyant sa signature sera transmise.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Katia Quinchon

IL EST RÉSOLU

D'approuver l'Entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022 dans sa version finale entre le CISSS et le MSSS, tel qu'il appert dans le document et dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-14-09 BILAN 2021 DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Présentation du bilan 2021 par le directeur de la protection de la jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, M. Donald Vallières.

Celui-ci fait part d'un enjeu important de ressources humaines avec 58 % du personnel ayant moins de deux ans d'expérience, alors qu'il doit appliquer une loi très précise, et un manque de 40 intervenants, dont 11 évaluateurs, pour l'ensemble des équipes. Tout cela avec une augmentation de 500 signalements en 2021. Malgré tout, à ce jour, la liste d'attente en protection est de seulement 19 enfants alors qu'en 2019, avant la pandémie, il y en avait entre 40 et 50 en attente. Les équipes travaillent très fort.

M. Vallières précise que le fait que le nombre de signalements soit plus élevé en Abitibi-Témiscamingue par rapport au Québec n'est pas négatif. Étant dans de plus petites communautés, cela peut vouloir dire que la population est plus sensible ou que c'est plus apparent lorsqu'un enfant est en difficulté. La clé c'est tous les investissements qui ont été annoncés, car plus les services de 1^{re} ligne augmenteront en étant plus proches de la population et en ayant un service clairement identifié, plus les signalements diminueront.

CA-2021-14-10 SITUATION FINANCIÈRE

Les résultats financiers à la période 8 ayant été présentés antérieurement par la présidente du comité de vérification, Mme Nancy Morin ajoute que le montant du déficit de 6,4 M\$, en excluant le coût additionnel dû à l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante, reste stable et n'augmente pas de période en période. Essentiellement, ce montant est constitué du temps supplémentaire, des avantages sociaux particuliers, mais aussi du coût additionnel relié à plusieurs autres charges, dont les fournitures médicales qui coûtent plus cher. Le tout sera documenté et des présentations seront faites au ministère de la Santé et des Services sociaux afin que l'établissement soit financé à la hauteur des dépenses réelles.

CA-2021-14-11 ÉTAT DE SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Sylvie Latulippe fait le suivi des éléments suivants :

- Il y a eu deux formations accélérées dans les dernières semaines offertes par le Ministère et suivies, en région, de 78 bourses pour infirmières auxiliaires et 56 bourses pour agentes administratives. Le niveau d'inscription est très bas en raison du délai très court pour l'inscription, soit jusqu'au 20 décembre. Des démarches sont faites afin d'avoir un délai supplémentaire.
- Recrutement d'infirmières à l'international : 56 candidatures dans le processus à la suite du recrutement. Il va y avoir une autre série d'entrevues au printemps. Une petite équipe travaille très fort avec les partenaires de chacune des MRC afin de pouvoir accueillir adéquatement ces personnes. Des représentations sont faites afin de raccourcir les délais d'arrivée des candidates. Des liens sont faits avec elles toutes les semaines et des parrains et marraines seront nommés dans chacune des MRC afin de s'assurer qu'elles soient bien accueillies.
- Plan Dubé : Pour la catégorie 1 (infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes), le 1^{er} arrêté ministériel a été prolongé au 14 janvier 2022. Un plan de communication et de promotion est travaillé afin de solliciter à nouveau l'ensemble des gens et promouvoir les nouvelles mesures. Jusqu'à maintenant, le plan Dubé a permis huit nouvelles embauches d'infirmières et infirmières auxiliaires, à temps complets et à temps partiel.
- Pour ce qui est du dépistage, c'est toujours entre huit et dix personnes quotidiennement qui sont retirées du travail pour ne pas s'être conformées au dépistage 3 fois/semaine.
- Il y a eu diminution des plaintes de harcèlement psychologiques due au fait que beaucoup d'interventions sont faites dans les MRC pour adresser des situations afin qu'elles ne se transforment pas en plainte de harcèlement.
- L'établissement est en grand processus d'embauche grâce au financement supplémentaire reçu pour le volet des ressources humaines. Une des priorités est de déployer des agents recruteurs par MRC. Leur mandat sera de développer des stratégies d'attraction locales et le volet stagiaire afin d'augmenter le nombre de

stagiaires par titre d'emploi. Ils seront directement en lien avec les partenaires dans les MRC.

CA-2021-14-12 SUIVI DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

M. Stéphane Lachapelle fait le suivi de l'état d'avancement des projets d'infrastructure suivants :

- Centre de services ambulatoires de Rouyn-Noranda;
- Plan fonctionnel et technique de Ville-Marie;
- Maison des aînés à Macamic;
- Centre de radio-oncologie à Rouyn-Noranda;
- Plan fonctionnel et technique de l'urgence, des soins intensifs et du bloc opératoire d'Amos;
- Mise aux normes des salles blanches à Amos;
- Maison des aînés à Rouyn-Noranda;
- Maison des aînés à Val-d'Or;
- Maison des aînés à Palmarolle;
- GMF-U de Val-d'Or;
- Centralisation des cuisines à Rouyn-Noranda.

À la suite de questionnements de la part de membres, les précisions suivantes sont apportées :

- Concernant l'achat du terrain à Palmarolle, nous sommes toujours en attente d'une réponse du Ministère, mais il y a espoir que cela se réalise avant les fêtes;
- Concernant la maison des aînés à Macamic, les discussions avec la municipalité ne sont pas terminées. Il y a un enjeu pour l'approvisionnement en eau non seulement pour le nouveau bâtiment, mais aussi pour le bâtiment actuel.
- Concernant le centre de radio-oncologie, l'objectif est toujours de débiter l'offre de service à la population à l'hiver, mais la planification exacte n'est pas définie. Elle se fait de façon progressive compte tenu de l'enjeu de main-d'œuvre, mais aussi de la capacité de l'établissement à développer l'offre de service, ce qui devrait être complété en janvier.

CA-2021-14-13 AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée aura lieu le 3 février 2022 en Webinaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

De lever la séance à 11 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Caroline Roy,
secrétaire

Claude N. Morin,
président

Adopté le 3 février 2022